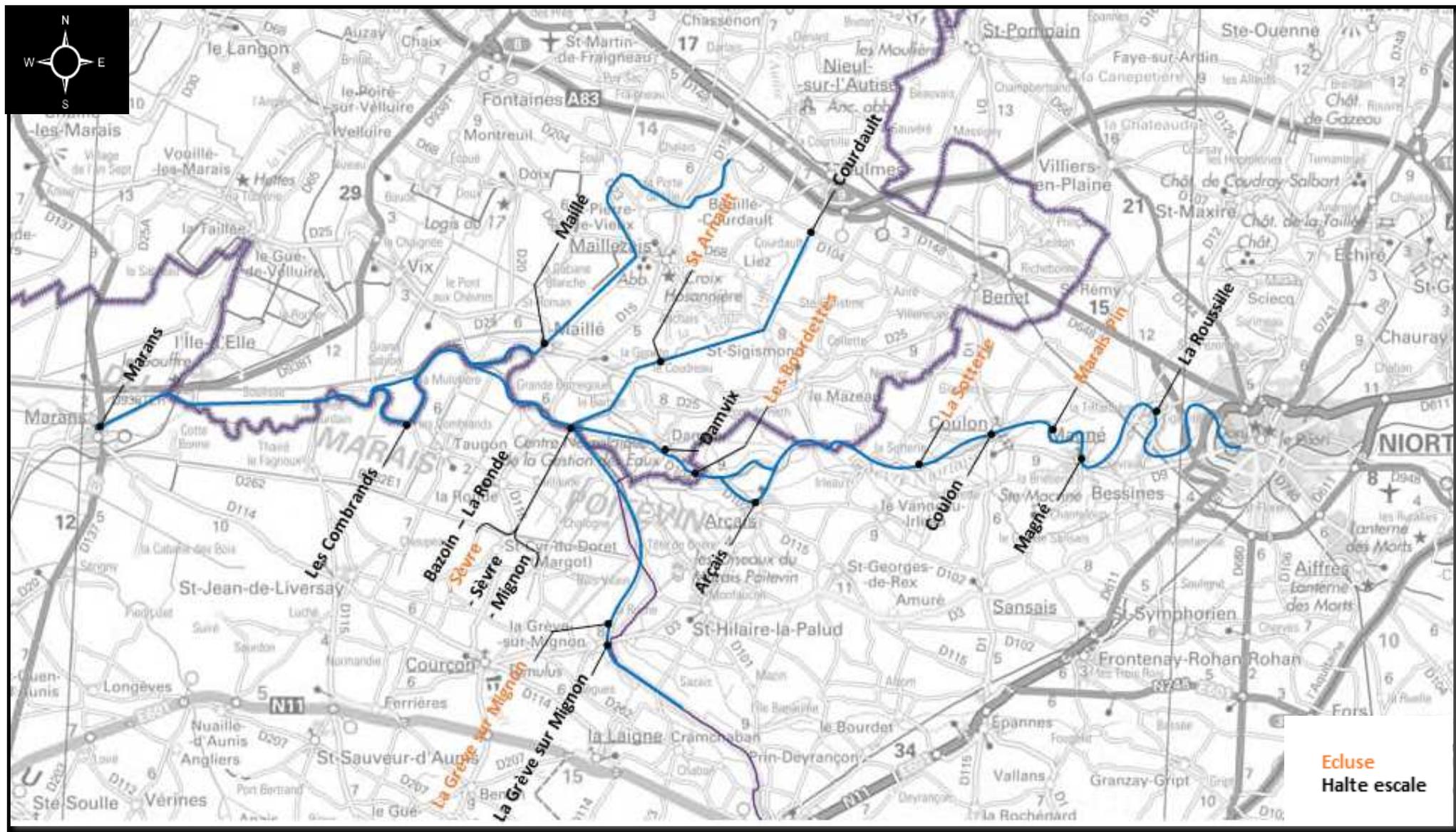


# PLAN DE SITUATION DES AMENAGEMENTS



# Installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre Niortaise et ses affluents pour développer l'itinérance touristique fluviale dans le Marais Poitevin

Présentation sommaire de la phase travaux

Document 2 en annexe à la demande cas par cas

Septembre 2019

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin



➤ **Principales mesures d'évitement et de réduction des incidences concernent la phase de travaux et son organisation :**

- évitement des périodes de reproduction des oiseaux pour toutes coupes de ligneux ou pour les travaux envisagés à proximité d'une haie ou d'un boisement,
- évitement des périodes d'émergence des insectes (en particulier des odonates),
- évitement de la période de migrations poissons migrateurs, notamment des Aloses et de la Lamproie marines,
- mesures pour éviter au maximum le risque de pollution fortuite,
- mesures pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon,...),
- aires de chantier installées en dehors de toute zone d'intérêt écologique,
- phasage et organisation de la phase chantier en vue de réduire au maximum les incidences ou les perturbations des accès, de la circulation routière et des usages des eaux et des milieux aquatiques.

➤ **Installations et emprises de chantier**

Les chantiers constitueront des chantiers itinérants de taille réduite. La durée de chaque chantier sera relativement courte et pourra varier de 1 semaine pour les plus petits pontons d'attente aux écluses à 4 semaines pour les haltes-escales les plus conséquentes.

Pour les pontons en site urbains, les emprises de chantier seront discutées en détail avec les mairies.

Pour les pontons d'attentes aux écluses, au regard des emprises fortement contraintes et des délais de réalisation relativement courts, nous prévoyons de bloquer l'accès du chemin de halage au droit de l'ouvrage en construction. Une déviation sera assurée si un maintien de l'accès est nécessaire.

➤ **Approvisionnements**

Dans les zones les plus contraintes, les approvisionnements seront réalisés à l'aide d'un chariot télescopique.

➤ **Matériels pour l'exécution des pontons bois**

Pour les terrassements :

- 1 pelle

Pour la mise en fiche des pieux :

- 1 chariot télescopique + remorque + le cas échéant, une grue treillis
- 1 trépideur pour pieu bois
- 1 compresseur
- 1 guide de battage

Pour la réalisation des tabliers :

- 1 Chariot télescopique + remorque et ou grue mobile
- Nacelle négative
- 1 ponton nautique
- 1 véhicule utilitaire
- Groupe électrogène , matériel électroportatif du charpentier

➤ **Mode opératoire**

**Phase n° 1 : Travaux préparatoires et terrassements**

**Phase n° 2 : mise en œuvre des pieux**

- Mise en œuvre du guide de battage. Le géomètre aura au préalable implanté les axes des files de pieux des pontons. Le guide de battage sera réglable en fonction des entraxes des pieux des pontons.
- Positionnement des pieux dans le guide de battage à l'aide de la grue. Les pieux seront manutentionnés à l'aide de sangle.
- Vérification de la verticalité du pieu avant d'enlever la sangle.
- Battage des pieux bois à l'aide d'un trépideur alimenté par un compresseur
- Le suivi de la verticalité est assuré au cours du battage par le compagnon batteur depuis la passerelle.

**Phase n° 3 : Enlèvement du guide de battage et mise à la côte si nécessaire.**

**Phase n° 4 : Mise en œuvre des contreventements**

- Utilisation d'un télescopique pour manutention des pièces
- Mise en place des pièces les plus basses avec plateforme nautique ou nacelle négative
- Découpe des pièces trop longue

**Phase n° 5 : Réalisation du tablier**

- Utilisation d'un télescopique ou grue mobile pour manutention des plateaux de tabliers préfabriqués
- Fixation des solives par tirefonnage des équerres aux moises, avec nacelle négatif.
- Vissage des lames de platelage au droit des fixations



ANNEXE

# Installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre Niortaise et ses affluents pour développer l'itinérance touristique fluviale dans le Marais Poitevin

Présentation sommaire des sites d'implantation  
Document 1 annexe à la demande cas par cas  
Octobre 2019

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin





## Sommaire

<b>1. Contexte général</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1. Occupation du sol</b> .....	<b>8</b>
<b>1.2. Espaces naturels reconnus d'intérêt sur l'aire d'étude</b> .....	<b>9</b>
1.2.1. Inventaires scientifiques .....	9
1.2.2. Réseau NATURA 2000 .....	14
1.2.3. Autres protections réglementaires.....	14
<b>2. Contexte des sites d'aménagement</b> .....	<b>16</b>
<b>3. Fiches descriptives par site d'aménagement</b> .....	<b>19</b>
<b>3.1. Halte escale1 - Niort-La Roussille</b> .....	<b>19</b>
<b>3.2. Halte-escale 2 – Magné</b> .....	<b>21</b>
<b>3.3. Halte-escale 3 - Coulon-centre aval</b> .....	<b>23</b>
<b>3.4. Halte-escale 5 - Arçais</b> .....	<b>25</b>
<b>3.5. Halte-escale 6 - Damvix</b> .....	<b>27</b>
<b>3.6. Halte-escale 7 - La Ronde-Bazoin</b> .....	<b>29</b>
<b>3.7. Halte-escale 8 -Maillé Escale place du port</b> .....	<b>31</b>
<b>3.8. Halte-escale 9 - Taugon (Les Combrands)</b> .....	<b>33</b>
<b>3.9. Halte-escale 12 - Courdault – Vieille Autize</b> .....	<b>37</b>
<b>3.10. Halte-escale 14 - La Grève sur Mignon</b> .....	<b>39</b>
<b>3.11. Ecluse 4 - Magné - Marais Pin</b> .....	<b>41</b>
<b>3.12. Ecluse 5 - Coulon / Sansais – La Sotterie</b> .....	<b>43</b>
<b>3.13. Ecluse 6 - Arçais/Damvix : Les Bourdettes</b> .....	<b>45</b>
<b>3.14. Ecluse 7 - La Ronde-Bazouin (Sèvre)</b> .....	<b>47</b>
<b>3.15. Ecluse 8 - La Ronde-Bazouin (Canal du Mignon)</b> .....	<b>49</b>
<b>3.16. Ecluse 9 Maillezais - Saint Arnault (Damvix)</b> .....	<b>51</b>
<b>3.17. Ecluse 10 - La Grève-sur-Mignon</b> .....	<b>53</b>
<b>3.18. Tête de ligne : Marans - Port</b> .....	<b>55</b>



### Préambule

Le présent document vient en pièce annexe de la procédure de « demande de cas par cas » relative au projet d'aménagement d'ouvrages et d'équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre niortaise porté par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Ce document présente le contexte général vis-à-vis des milieux naturels dans lequel s'inscrit le projet, à savoir le contexte du Marais poitevin.

Il présente par sites retenus pour les aménagements :

- ▶ une description sommaire des habitats naturels et des espèces d'intérêt rencontrées, en définissant les niveaux d'enjeux des sites et de leurs accès vis-à-vis des milieux naturels ;
- ▶ un reportage photographique permettant de situer le site d'aménagement et son contexte ;
- ▶ un plan des aménagements envisagés.



## 1. Contexte général

Le Marais poitevin est une zone humide aménagée et exploitée depuis le Moyen Age. Les actions anthropiques entreprises depuis le XI<sup>ème</sup> siècle, ont modifié la zone humide et façonné les paysages. La gestion de l'eau, l'aménagement du territoire et les pratiques agricoles influencent la répartition de nombreux habitats et espèces.

La biodiversité actuelle du Marais poitevin découle également de facteurs naturels. L'évolution géomorphologique de la zone humide, la diversité des sols, le gradient de salinité d'ouest en est, le climat sont autant de paramètres qui influent sur la présence et la répartition des espèces et la richesse biologique.

L'ensemble des paramètres, naturels et anthropiques, génère des habitats ainsi qu'une faune et une flore variées. On peut ainsi y découvrir entre autres<sup>1</sup> :

- Une cinquantaine d'espèces de mammifères aquatiques et terrestres, dont la loutre d'Europe et les chauves-souris.
- 337 espèces d'oiseaux se partageant la zone humide et la plaine de bordure selon la reproduction et la migration.
- 34 espèces de poissons qui cohabitent dans les eaux du marais. Certains migrent entre les eaux salées de l'atlantique et les eaux douces. D'autres affectionnent les eaux calmes des canaux.
- De nombreux insectes dont les plus connus sont les libellules (53 espèces) et les papillons (63 espèces).
- 126 espèces présentent un caractère patrimonial et bénéficient d'un statut de protection à l'échelle européenne, nationale ou régionale, ou sont inscrites sur des listes rouges nationales ou régionales.

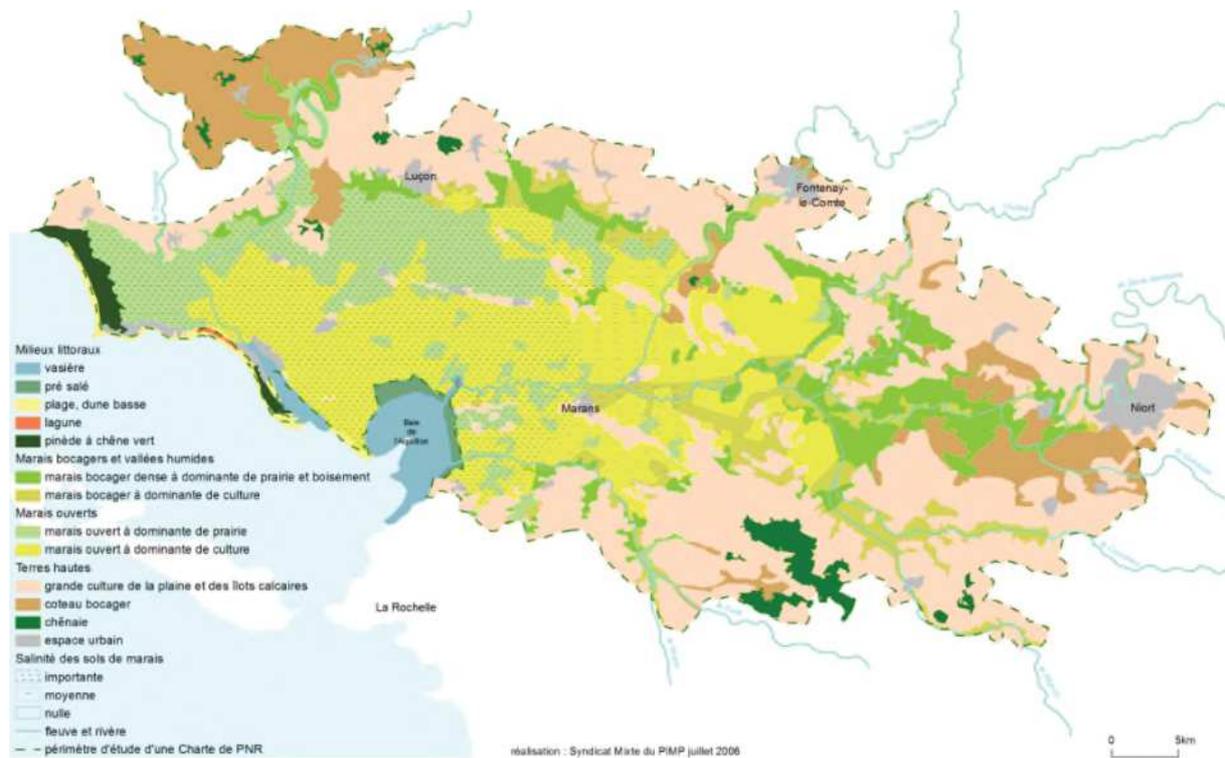


Figure 1 : Unités écologiques et paysagères dans le Marais Poitevin (Source : <http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>)

<sup>1</sup> Données issues du site internet du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>

## 1.1. Occupation du sol

Les secteurs d'étude, situés entre Marans et Niort, se trouvent au cœur du marais bocager et vallées humides. Ils se disséminent le long de la Sèvre Niortaise et ses canaux. La Sèvre Niortaise est l'épine dorsale du marais et le traverse de part et d'autre.

Ils se situent au sein de 2 entités :

- Au sein d'espace urbain ou à l'interface (Marans et Niort)
- Au sein du marais mouillé (majoritairement), partie la plus renommée du Marais Poitevin. Il correspond aux lits majeurs des rivières et fleuves (la Vendée, le Lay, la Sèvre niortaise, le Curé, etc.) qui font office de zones d'épandage des crues. Ils reposent sur 3 grands types de sols : sols de bri, argilo humifères et tourbeux et sont voués à l'élevage<sup>2</sup>.

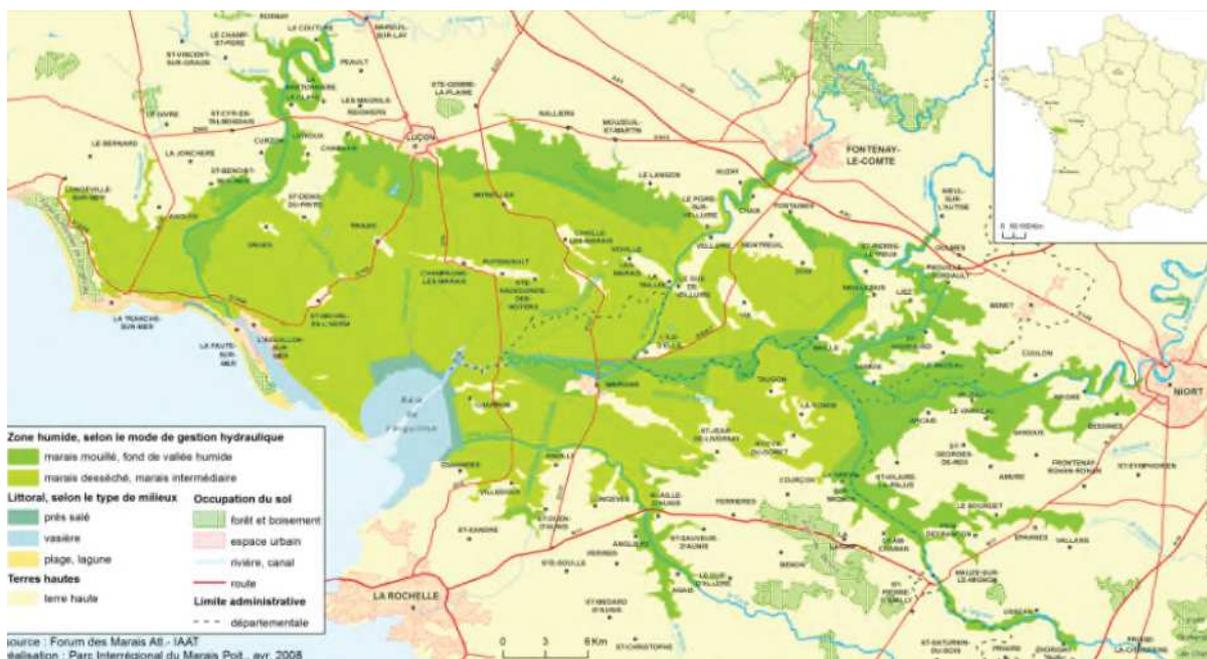


Figure 2 : Entités géographiques au sein du Marais poitevin (Source : <http://marais-poitevin.n2000.fr>)

<sup>2</sup> Document d'Objectifs du site Natura 2000 Marais Poitevin, décembre 2003.

## 1.2. Espaces naturels reconnus d'intérêt sur l'aire d'étude

### 1.2.1. Inventaires scientifiques

#### ► Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF<sup>3</sup>) sont issues d'un recensement et d'un inventaire des espaces naturels lancé en 1982. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation et dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés. Le principe d'une réactualisation périodique de l'inventaire a été acté et officiellement lancé en 1995 par le ministère en charge de l'environnement ; l'objectif de cette réactualisation est notamment de voir l'évolution des milieux. Les ZNIEFF dans ce programme de modernisation, en cours depuis 2004 dans la région d'étude, sont définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. La prise en compte d'une zone dans le l'inventaire ZNIEFF ne lui confère pas de protection réglementaire. Cependant, cette base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet doit permettre d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux de ces zones naturelles par une meilleure prévision des incidences des aménagements et les nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Certains secteurs d'étude se trouvent au sein de ZNIEFF de type I.

- **ZNIEFF de type I « Les Sauveurs » (540014406)** située sur les communes de Saint-Jean-de-Liversay et Taugon d'environ 155 hectares. Cette zone représente la continuité écologique du marais boisé inondable de l'île de Charrouin, site d'un grand intérêt biologique classé en Réserve Biologique Départementale (TDENS). Les caractères "boisé" et "inondable" de ce secteur de marais font de cette zone un site d'intérêt ornithologique (espèces sylvoicoles et hérons arboricoles) et mammalogique (zone refuge pour la Loutre d'Europe). Le réseau hydraulique tertiaire dense constitue une zone de reproduction et de nourrissage pour les vertébrés aquatiques et amphibiens (poissons, amphibiens). Ce site, d'un intérêt faunistique non négligeable, joue le rôle de zone tampon entre les marais desséchés cultivés et l'île de Charrouin située en Vendée.  
Cette ZNIEFF est à **proximité immédiate de la ZNIEFF de type I (520005724) « Ile de Charrouin »** : Mosaïque composée de boisements, avec quelques terrées, de prairies naturelles humides, d'une ancienne zone cultivée, de plan d'eau et d'un réseau aquatique associé. Intérêt mammalogique remarquable présence de la Musaraigne aquatique, du Campagnol amphibie. Site refuge, zone trophique et de reproduction pour la Loutre d'Europe. Intérêt ornithologique, site de reproduction du Héron pourpré, du Faucon hobereau et des passereaux paludicoles. Intérêt botanique, richesse des groupements des milieux humides eutrophes à oligotrophes. Huit espèces déterminantes dont la Germandrée des marais, le Pigamont jaune... Intérêt pour l'entomofaune, notamment les odonates. Ecosystème aquatique affecté par la prolifération exubérante de la Jussie (plante aquatique exotique).
- **ZNIEFF de type I « Sèvre Niortaise et canaux évacuateurs » (520520015)** située sur les communes de Vix, Ile d'Elle et Maillé et d'une superficie de 172 hectares. Elle inclut des canaux et rivières d'eau libre présentant des bordures d'hélophytes, les digues sont souvent boisées. Intérêt pour l'ichtyofaune (plus de 30 espèces) : axe migratoire (Grande alose, Lamproie marine, Anguille...). Site de reproduction, d'alimentation (Brochet...). Intérêt mammalogique : zone de très grande importance pour la Loutre d'Europe (Déplacement, alimentation...). Présence de la Musaraigne aquatique. Intérêt pour l'avifaune : zone de passage et d'alimentation des Laro-limicoles et des anatidés. Présence d'une héronnière de Héron pourpré en bordure du Petit canal de Vix (rattachée à la Znieff des Roselières de l'île d'elle). Ecosystème aquatique affecté par la prolifération exubérante de la Jussie (plante exotique).

<sup>3</sup> On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

- **ZNIEFF de type I « Marais de la jeune Autize » (520013175)** située sur les communes de Saint-Pierre-le-Vieux, Maillé et Maillezais et d'une superficie de 680 hectares environ. Ensemble remarquable de marais bocagers inondables à frênes têtards et terres sur sol argilo-humifère. Ce secteur est exploité essentiellement par le pâturage bovin. Secteur situé au contact de la plaine et des îlots calcaires. Intérêt ichtyologique comme axe d'alimentation, de transit pour la Grande alose, la Lamproie marine, l'Anguille, le Brochet... Grand intérêt pour la Loutre d'Europe. Zone d'alimentation, de refuge et de reproduction. Intérêt botanique pour la diversité des groupements végétaux aquatiques et palustres. Présence d'espèces protégées (Euphorbe des marais...). La liste botanique a été établie en 1987 sur un périmètre actuellement scindé en trois Znieff. Il conviendra de réexaminer l'inventaire botanique spécifique au site de la Jeune Autize. Altération du fonctionnement hydraulique de la zone conséquence de l'intensification des pratiques agricoles de la plaine (pompage, irrigation). Ecosystème aquatique affecté par la prolifération exubérante de la Jussie (plante aquatique exotique).
- **ZNIEFF de type I « Marais de la vieille Autize » (520005725)** située sur 9 communes dont Damvix, Mazeau, Saint-Sigismont et Maillezais et d'une superficie de plus de 2000 hectare. Vaste ensemble de marais bocagers inondables à prairies naturelles dominantes, cultures et boisements. Réseau aquatique dense. Remarquable diversité des groupements végétaux des prairies naturelles humides, qui s'apparentent pour certains aux milieux subhalophiles avec la présence de la Renoncule à feuille d'ophioglosse, du Céraiste douteux, de la Cardamine à petite fleur et d'autres milieux plus humifères avec des espèces comme l'orchis brûlée, l'Orchis incarnat, le Jonc subnoduleux, l'Euphorbe des marais... Le marais de Mouron, à la fois tourbeux et alcalin comporte des milieux rares et très intéressants à l'échelle du Marais Poitevin (présence de la Marisque et du Scirpe de tabernaemontani). Intérêt ornithologique pour la nidification du Faucon hobereau, de la Chouette chevêche. Zone d'alimentation des ardéidés (Héron pourprés, cendrés...). Intérêt ichtyologique pour l'anguille, le Brochet et la Lamproie marine. Grand intérêt mammalogique : bastion pour la Loutre d'Europe. Altération du fonctionnement hydraulique de la zone, conséquence de l'intensification des pratiques agricoles de la plaine (irrigation). Ecosystème aquatique affecté par la prolifération exubérante de la Jussie (plante aquatique exotique).
- **Nombreux secteurs d'étude à l'est de l'aire d'étude située au sein de la ZNIEFF de type I (540008028) « La Venise Verte ».** Elle s'étend sur 14 communes de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres sur plus de 5500 hectares. La "Venise verte" du Marais Poitevin revêt un intérêt biologique certain, doublé d'une valeur paysagère incontestable. Ce bocage amphibie à double alignement de frênes et de peupliers héberge une faune variée et abondante. L'indicateur biologique "oiseaux nicheurs" montre ici la plus forte richesse spécifique du Marais Poitevin (plus de 80 espèces nicheuses, à dominante sylvicole). Le site héberge des espèces de la faune rares ou d'intérêt patrimonial, comme la Loutre d'Europe, qui y est bien représentée, la Crossope, le Milan noir, le Faucon hobereau, le Pic cendré (très rare dans le Centre-Ouest atlantique), le Râle des genêts, dont le statut est très précaire. D'autres espèces présentent aussi un intérêt patrimonial : la Grenouille rousse, la Rainette verte, le Pélodyte ponctué. Quatre espèces de poissons méritent aussi d'être citées : les deux espèces d'aloses, la Lamproie marine et la Lamproie de Planer, ainsi que quelques insectes inscrits, à quelques rares exceptions près, à l'annexe II de la Directive Habitats : le Cuivré des marais, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant, le Morimus asper et le Grand Mars changeant. En ce qui concerne la flore, les milieux les plus intéressants sont les tourbières alcalines où l'on trouve : *Epipactis palustris*, *Schoenus nigricans*, *Galium boreale*, *Menyanthes trifoliata* et *Thelypteris palustris*.
- **ZNIEFF de type I « Marais de Galucher » (540120022)** située sur la commune de Niort et représentant environ 150 hectares. Actuellement, la zone dite "Marais de Galucher et de la Plante" est restée à l'écart des aménagements de la technopole de Niort. C'est une zone humide sur sol hydromorphe tourbeux à inondations périodiques : prairies hygrophiles à méso-hygrophiles avec taches locales de mégaphorbiaies. Elle possède un intérêt entomologique (présence de plusieurs espèces menacées en Europe (inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats) : Cuivré des marais, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant. Grande richesse en espèces de la famille des Arctiidés, contrastant avec la situation observée sur les plaines calcaires aux alentours de Niort), un intérêt batrachologique, ornithologique (présence d'espèces patrimoniales au niveau régional : Héron cendré (une petite colonie nicheuse) et, surtout, du Râle de genêts, dont le statut sur le site reste néanmoins à préciser) et un intérêt mammalogique (terrain de chasse pour plusieurs espèces de Chiroptères).

- **ZNIEFF de type I « Marais mouillé du Mazeau » (520520027)** situé sur les communes de Mazeau et Benet et s'étendant sur 770 hectares. Ensemble de milieux bocagers inondables : prairies humides, Bois mouillés, terrées, plantation de peupliers. Réseau aquatique dense. Sol argilo-humifère. Intérêt botanique pour les groupements végétaux des mégaphorbiaies à Reine des prés. Présence d'espèces remarquables comme *Juncus subnodulosus*, *Scirpus tabernaemontani*. Présence d'espèces protégées (Cardamine à petite fleurs, renoncule à feuille d'ophioglosse). Intérêt mammalogique majeur pour la Loutre d'Europe. Intérêt ornithologique pour la reproduction du Râle des genêts, espèce en déclin, dernière population vendéenne. Intérêt pour l'entomofaune, avec la présence d'une espèce protégée, la Rosalie des Alpes. Population intéressante de Criquet des roseaux. Altération de la valeur biologique du secteur par disparition des prairies de fauche au profit des peupleraies.

Les secteurs d'étude sont, pour **une grande partie d'entre eux, situés au sein de la ZNIEFF de type II (540120114) « Marais Poitevin »** : Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes, la ZNIEFF d'environ 38000 hectares s'étend sur 55 communes et 2 départements (Charente-Maritime et Deux-Sèvres). Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon développés dans l'estuaire de la Sèvre niortaise ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Avec 55 espèces rares ou menacées, l'avifaune est un des groupes majeurs du site qui est reconnu par ailleurs comme zone d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. La présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui exploitent le dense réseau de canaux et fossés est également remarquable tout comme celle de plusieurs amphibiens, reptiles et poissons qui comptent de nombreuses espèces rares. Sur le plan des Invertébrés, on notera la présence simultanée de plusieurs papillons des zones humides, très menacés ou en voie de disparition dans toute l'Europe de l'Ouest, ainsi que de plusieurs libellules rares.

Avec 47 espèces remarquables, dont 17 bénéficiant d'une protection officielle au niveau régional ou national, la flore est également très riche : les prairies saumâtres, intermédiaires entre la façade littorale et la Venise verte, les pelouses calcicoles localisées sur certaines "îles" calcaires ainsi que les quelques tourbières alcalines de la zone interne sont, notamment, parmi les habitats abritant les espèces et les associations végétales les plus originales de cette partie picto-charentaise du Marais Poitevin.

C'est également une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 2 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique et de dysfonctionnement trophique des vasières de la Baie de l'Aiguillon. Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable. Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minimale - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe. En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles est également un sujet de préoccupation, de même que la prolifération récente d'espèces exotiques animales - Ragondin, écrevisses américaines - ou végétales - *Ludwigia peploides* - susceptibles de provoquer des dysfonctionnements dans les biocénoses.

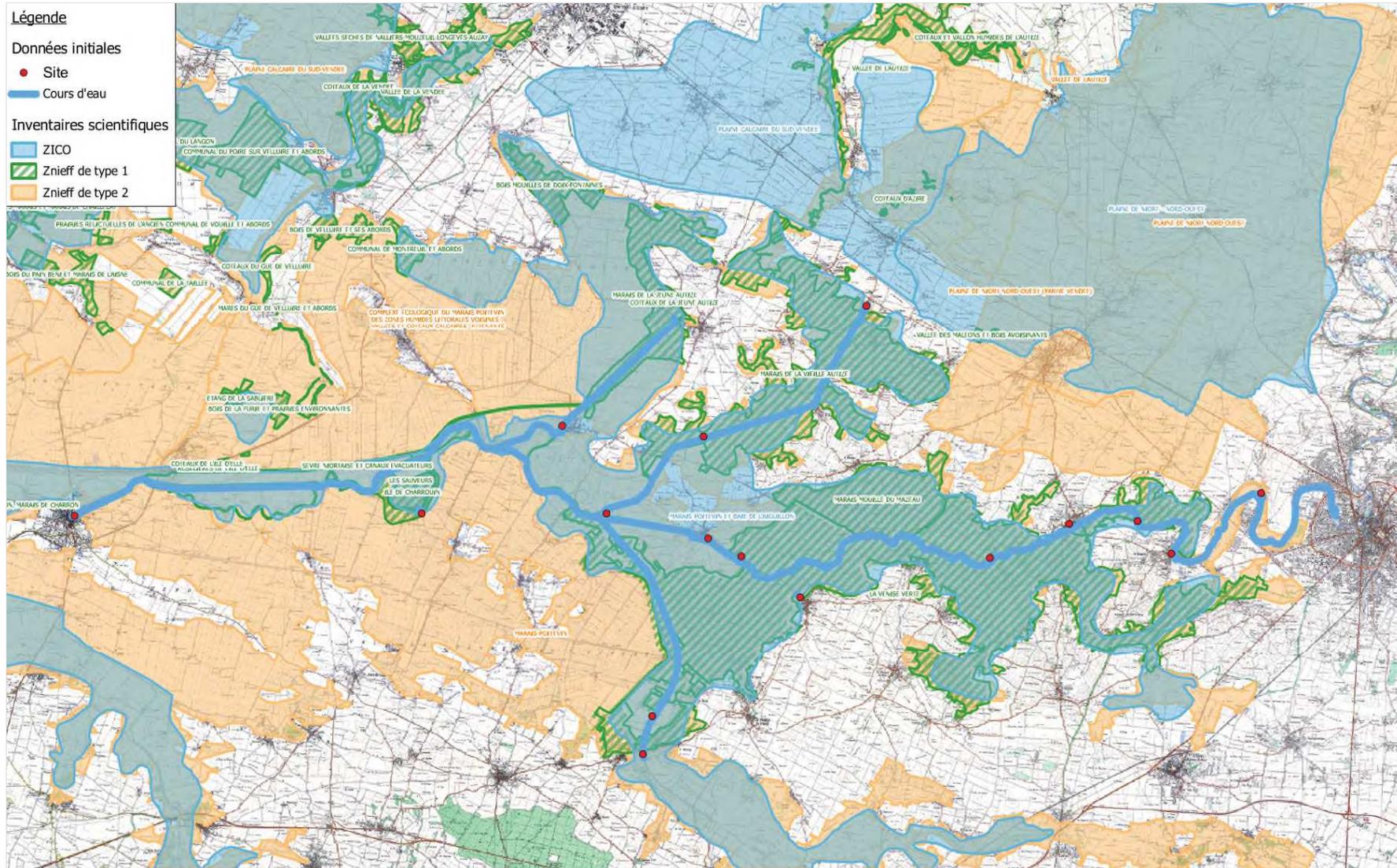
Et au sein de la ZNIEFF de type II (520016277) « **Complexe écologique du Marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants** » s'étendant sur 70500 hectares. L'ensemble constitué par le Marais-poitevin, associé aux milieux palustres, aux vasières et espaces sableux littoraux, mais aussi aux affleurements calcaires constitue une mosaïque d'habitats remarquables où se développe de vastes cortèges floristiques et faunistiques aux multiples dépendances. Parmi les principaux groupes d'habitats remarquables figurent les prairies naturelles exploitées par un pâturage essentiellement bovin à caractère extensif (avec des gradients de salinité selon la localisation), les milieux littoraux avec estuaires, baie, vasières et prés salés et les milieux dunaires qui présentent un très grand intérêt biologique. Des habitats plus réduits contribuent à la forte biodiversité de cet ensemble: roselières, boisements humides, coteaux calcaires xéro-thermophiles. Enfin, le Marais poitevin s'identifie par ses habitats aquatiques, lien et unité fonctionnelle de l'ensemble de cette région naturelle: rivières, canaux, réseau de fossés, mares...viviers d'espèces et corridors écologique et fonctionnels.

#### ► **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux**

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé en 1992 par le Muséum d'histoire naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux, découle de la mise en œuvre d'une politique communautaire de préservation de la nature : la Directive du Conseil des Communautés Européennes n°79-409 du 2 avril 1979 dite «directive oiseaux». Ces zones correspondent à un recensement mais non à une protection réglementaire.

**Une grande partie des secteurs d'étude est située au sein de la ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »** et étendue sur 78000 hectares environ. C'est un très vaste complexe littoral et arrière littoral comprenant une baie maritime avec ses vasières et ses prés salés (les mizottes), plusieurs cours d'eau et leurs estuaires, une lagune, des massifs dunaires en partie boisés, mais aussi et surtout encore d'importantes surfaces de marais saumâtre ou doux, occupés par des prairies humides ou bien boisés (les terrées). Cette zone humide figure parmi les sites d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau (Tadorne de Belon, Oie cendrée, Canard pilet, souchet et siffleur, Avocette, Pluvier argenté, Vanneau huppé, Barge à queue noire, Courlis corlieu, Bécasseau maubèche et variable...). Elle abrite aussi une avifaune nicheuse remarquable (Blongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpré, Aigrette garzette, Bondrée apivore, Milan noir, Busard des roseaux et cendré, Guifette noire, Marouette ponctuée, Hibou des marais, Alouette calandrelle, Pipit rousseline...).

**PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN**  
**OUVRAGES ET EQUIPEMENTS RELATIFS A LA NAVIGABILITE DE LA SEVRE**



Ouvrages et équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre et à son exploitation touristique

Inventaires scientifiques

 Dessin : AVN | Date : Nov. 2017 | Fichier : 170662C-MARAIS POITEVIN-L93.qgs



## 1.2.2. Réseau NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique européen cohérent de sites naturels. Son objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Il est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones de Conservation Spéciale (ZCS) :

- Les ZPS sont issues de l'inventaire des ZICO et imposent aux états membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien des populations des espèces d'oiseaux listées au sein d'une annexe et en particulier de protéger les biotopes utilisés par ces espèces
- Les ZCS sont issues de l'inventaire des habitats naturels qui a été effectué à la suite de la publication de la Directive du Conseil des Communautés Européennes n°92-43 du 21 mai 1992 dite «Directive habitats». A l'instar de la directive oiseaux, la Directive Habitats demande aux états membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien des populations des espèces végétales et animales sauvages (autres que les oiseaux), ainsi que quelques biotopes particulièrement menacés, listés au sein d'annexes. Les potentiels sites ZSC inventoriés sont tout d'abord recensés en tant que « sites éligibles ». Ils peuvent ensuite être proposés en Sites d'Intérêt Communautaire (ils sont alors appelés « pSIC »). Ils deviennent des SIC lorsqu'ils sont sélectionnés par la Commission Européenne puis des ZSC (Zone Spéciale de Conservation. par arrêtés ministériels).

### **La majorité des secteurs d'étude se situe au sein de la ZPS « Marais Poitevin » (FR5410100) :**

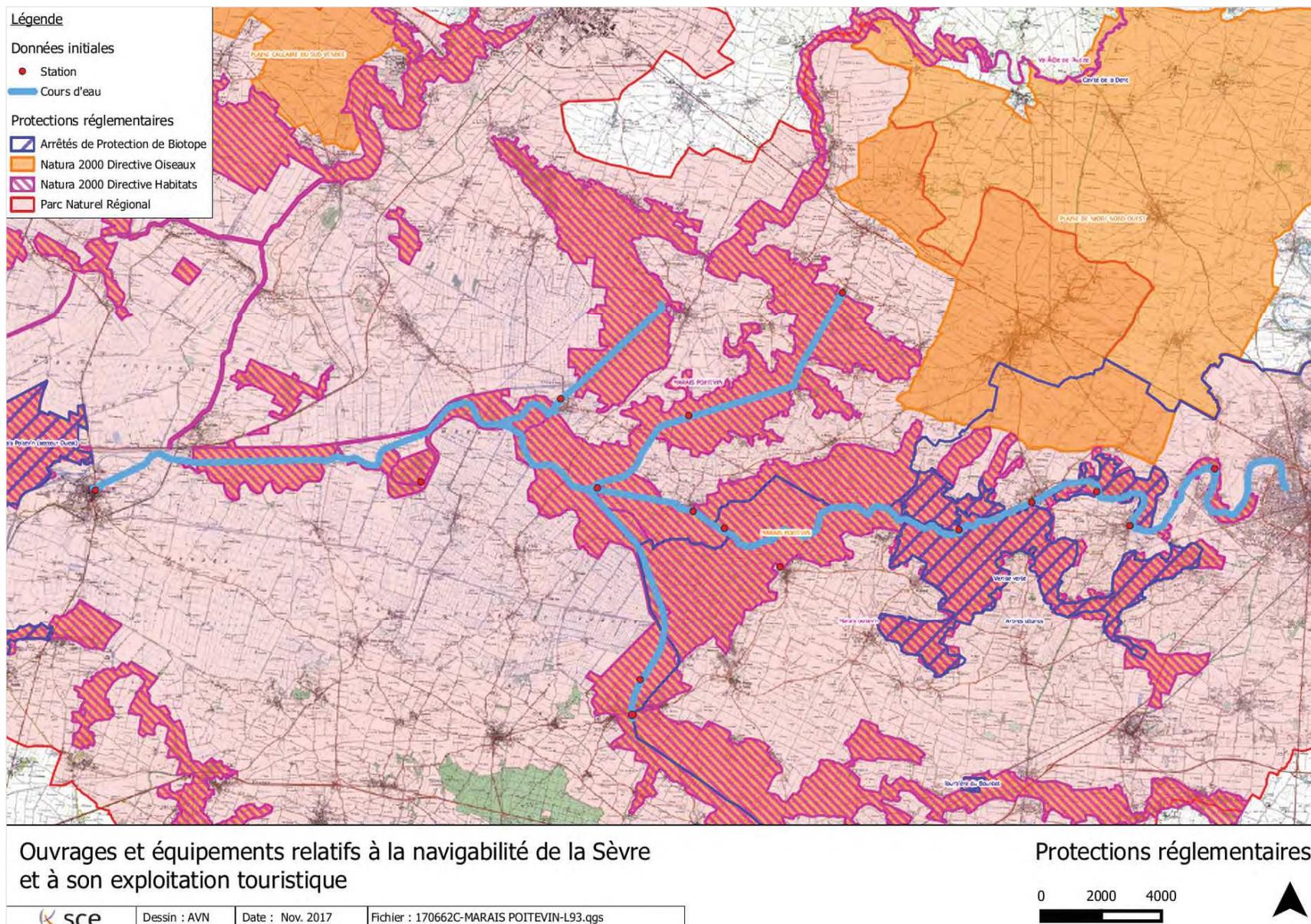
Superficie de 68000 hectares et s'étendant sur les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée (majoritairement). C'est une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) : - premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ; - site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tadorne de Belon et l'Avocette élégante) ; - site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ; - site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes.

**Et ZSC « Marais Poitevin » (FR5400446) :** Superficie d'environ 20000 hectares sur deux départements (Charente-Maritime et Deux-Sèvres) et 46 communes. Le Marais Poitevin est une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique, d'un intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site. Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

## 1.2.3. Autres protections réglementaires

Les espaces naturels peuvent faire l'objet de différentes sortes de mesures de protection, selon leur statut et la finalité de cette protection. Une partie des secteurs d'étude à l'est intègre l'arrêté de protection de biotope « Venise verte » (FR3800293) et la totalité de ceux-ci intègre l'arrêté de protection de biotope en faveur des arbres têtards interdisant l'abattage, l'arrachage ou la coupe des arbres têtards dans 22 communes des Deux-Sèvres.

De même, la totalité des secteurs d'étude se situe au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (FR8000050).



## 2. Contexte des sites d'aménagement

Le contexte général des aménagements présente des enjeux vis-à-vis des milieux naturels très forts, au regard de l'intérêt écologique majeur des habitats naturels rencontrés dans le Marais poitevin. Celui-ci est reconnu à l'échelle nationale et internationale comme le démontrent les inventaires écologiques et les protections réglementaires vus ci-avant dont ces habitats naturels font l'objet.

Les sites retenus pour la réalisation des ouvrages et équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre s'inscrivent majoritairement dans un contexte urbanisé, soit en centre-bourg ou soit au niveau d'un hameau. Ils sont souvent bordés par une voie de circulation routière, à partir de laquelle l'accès se fait de manière directe.

Les sites peuvent être bordés, notamment dans les contextes moins urbains, par un chemin de halage. Celui-ci est le plus souvent aménagé en remblai et peu végétalisé. Les habitats présents à proximité de tels sites concernent des prairies, des haies et des boisements. Ils sont souvent restreints à des bandes étroites et parfois rudéraux (mauvais état de conservation, friches, espèces exotiques) et sont donc composés d'espèces communes.

Les berges de cours d'eau et de canaux en bordure de voie ou de chemins de halage sont souvent entretenues au niveau des sites retenues, en particulier dans leur partie haute. Les ligneux sont le plus souvent absents sur les linéaires de berges concernées, limitant ainsi les possibilités de nidification pour l'avifaune. Aucun arbre de gros diamètre ou sénescant n'est présent sur les sites retenus, évitant ainsi les enjeux vis-à-vis des insectes saproxyliques, des chiroptères ou oiseaux cavernicoles.

**Les enjeux écologiques des sites retenus pour la réalisation des aménagements sont ainsi globalement faibles, à ponctuellement moyens sur certains sites, et se concentrent principalement au niveau de la végétation de bord des eaux.** Toutefois, compte-tenu des habitats présents au sein des zones étudiées, les végétations sont majoritairement à flore assez banale (habitat linéaire le long des cours d'eau : roselières, magnocariçaie, mégaphorbiaie). Le seul habitat d'intérêt communautaire sur les secteurs d'étude est la « Mégaphorbiaie » principalement eutrophe (CB 37.1). Cette formation herbacée haute et dense dominée par diverses hémicryptophytes occupe des espaces restreints le long des cours d'eau et est souvent dominée par severement quelques espèces (*Urtica dioica*, *Eupatorium cannabinum*, *Lythrum salicaria*,...). Elle est en outre souvent ponctuelle et relictuelle sur les sites. Sa floraison estivale attire de nombreux insectes butineurs et pollinisateurs. Sa valeur patrimoniale est élevée en Poitou-Charentes<sup>4</sup>. L'habitat est considéré comme d'intérêt communautaire lorsqu'il est soumis à une pression d'entretien faible voire très faible et qu'il représente des portions denses (largeur et longueur importante) le long du cours d'eau.

En ce qui concerne les herbiers aquatiques, à végétation immergée ou émergée, ils n'apparaissent pas diversifiés et/ou de bonne densité sur les secteurs d'étude et plutôt de forme eutrophe, donc à valeur patrimoniale moindre. La présence d'*Hydrocharis morsus-ranae* est notée sur quelques-unes des zones étudiées, renforçant l'intérêt des herbiers. *Hydrocharis morsus-ranae* est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), mais inscrite cependant en vulnérable dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018). Cette espèce, lorsqu'elle est présente sur les zones étudiées, ne couvre pas des surfaces importantes.

Les herbiers et les mégaphorbiaies en bordure de cours d'eau jouent un rôle d'habitat pour de nombreuses espèces animales, notamment les invertébrés aquatiques et les poissons et les roselières pour les oiseaux et la faune piscicole.

A noter que les habitats présents au droit des travaux ne sont pas favorables à la reproduction de la Loutre et du Vison d'Europe. Les risques se limitent au dérangement de ces espèces même si leurs mœurs nocturnes diminuent encore ce risque. La présence de la Loutre d'Europe a été notée sur un site lors des investigations ; il s'agit du site « l'écluse 10 Grève-sur-Mignon » localisé sur le Canal du Mignon.

Certaines berges restent néanmoins propices au Campagnol amphibie, mammifère semi-aquatique également protégé. Les prospections n'ont pas permis de relever sa présence au droit de sites d'aménagement retenus.

Plusieurs espèces d'odonates ont été notées dans les secteurs étudiés. La Cordulie à corps fins n'a pas été notée sur les sites étudiés.

Le Lézard des Murailles protégé au niveau national (article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire) est présent sur les zones étudiées, en particulier sur les secteurs de berges empierrées et sur les écluses ou ouvrages associés.

---

<sup>4</sup> Poitou-Charentes Nature et Terrisse J. (coord. Ed) (2012). Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 476 pages.

Le Lézard des Murailles est une espèce très commune en Poitou-Charentes, où il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les éboulis, les talus des chemins et voies ferrées, les vignobles. Les densités sont toutefois moins importantes sur le Marais poitevin, où la submersion régulière des terrains limite les populations.

La Grand Alose, l'Alose feinte et la Lamproie marine sont présentes au sein du marais poitevin. Les secteurs étudiés sont peu propices à leur la reproduction (poisson ayant besoin de cours d'eau frais, courants, bien oxygénés avec graviers).

Le tableau ci-après récapitule pour les différents sites d'aménagements les niveaux d'enjeux vis-à-vis des habitats naturels, de la faune et de la flore.

	<b>Enjeux Accès</b>	<b>Enjeux site d'implantation</b>
<b>Haltes-escales</b>		
Niort – La Roussille	Très faibles	Faibles à moyens
Magné	Très faibles	Faibles
Coulon-centre Aval	Très faibles	Faibles à moyens
Arçais	Très faibles	Faibles
Damvix	Très faibles	Faibles
La Ronde-Bazoin	Faibles	Faibles
Maillé Escale place du port	Très faibles	Faibles
Taugon (Les Combrands)	Très faibles	Faibles à moyens
Courdault -Vieille Autize	Très faibles	Faibles
La Grève sur Mignon	Faibles à moyens	Faibles à moyens
<b>Pontons d'attente/Ecluse</b>		
Magné- Marais Pin	Très faibles	Faibles à moyens
Coulon/Sansais - La Sotterie	Très faibles	Faibles
Arçais/Damvix : Les Bourdettes	Très faibles	Faibles à moyens
La Ronde-Bazoin (Sèvre)	Très faibles	Faibles
La Ronde-Bazoin (Canal du Mignon)	Très faibles	Faibles à moyens
Maillezais - Saint-Arnault (Damvix)	Très faibles	Faibles à moyens
La Grève sur Mignon	Faibles	Faibles à moyens
Tête de ligne : Marans - Port	Très faibles	Faibles



## 3. Fiches descriptives par site d'aménagement

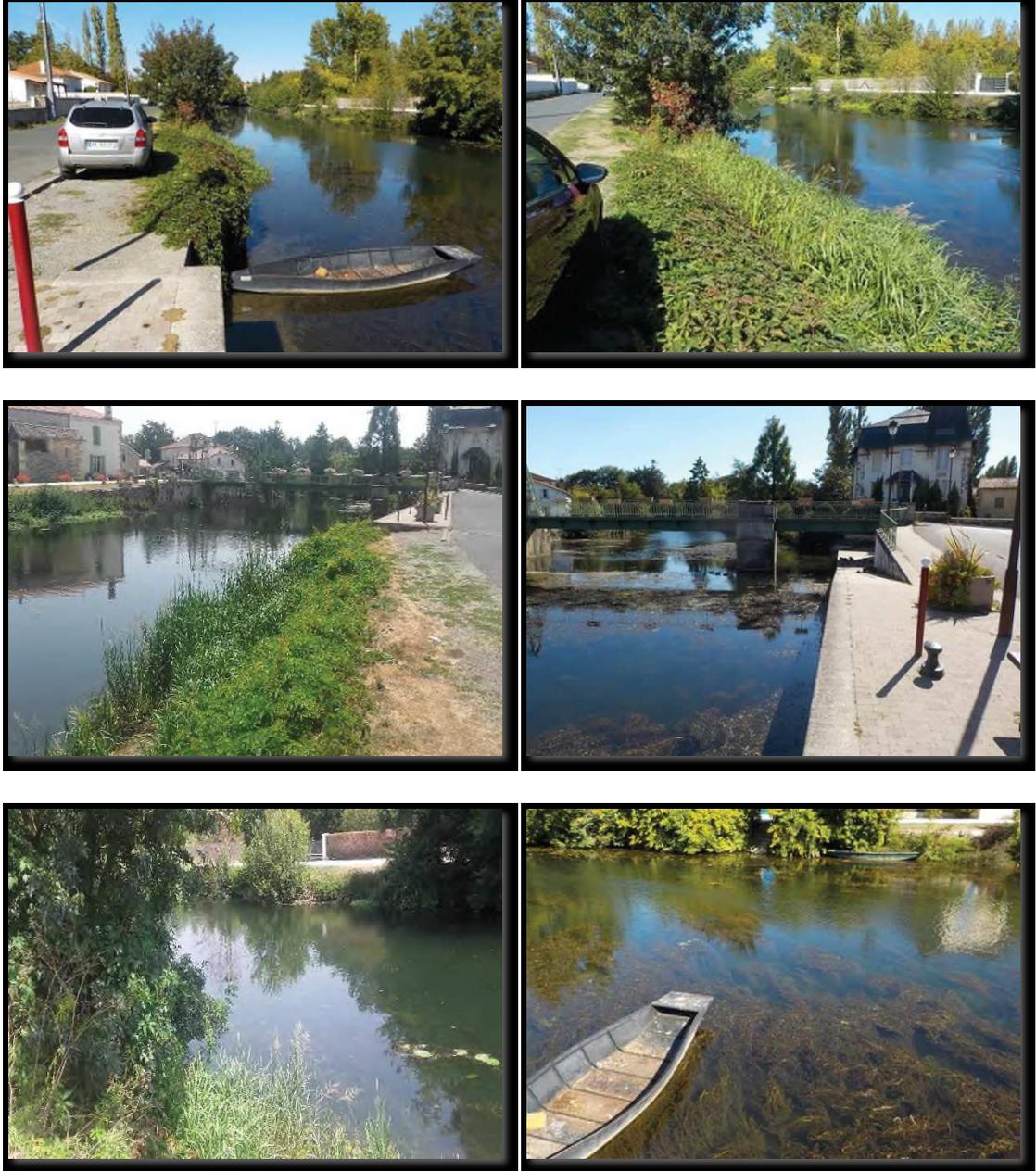
### 3.1. Halte escale1 - Niort-La Roussille

THEME	COMMENTAIRES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « Marais du Galucher »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope : arbres têtards</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> liés à l'existence d'un chemin de remblai longeant la berge au niveau de laquelle est envisagée la halte-escale et donnant aisément accès au site d'implantation de celle-ci.</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b> liés à la présence de boisements à proximité du site en arrière du chemin longeant la berge. Boisements correspondant à des habitats de reproduction d'oiseaux, et notamment de passereaux protégés. Le Roug gorge-familier et la Fauvette à tête noire y ont notamment été recensées. La présence de frênes têtards est à noter à hauteur du site d'implantation, implantés en arrière du chemin et non-concernés par les aménagements.</p> <p>La végétation en berge au droit du site est constituée de formations basses dominées par l'iris et la grande glycérie principalement (CB : 53.14 et 53.15), formations naturelles résiduelles humides d'un peu moins de 2 m de largeur. Cette végétation basse est relictuelle, sous l'influence de la voie carrossable (chemin en remblai) et du stationnement fréquent de véhicules sur les bords de berges ;</p> <p>Un herbier de faible largeur (environ 2 m) est présent au-delà de la végétation rivulaire (CB : 24.4). Il est constitué d'espèces communes : quelques nénuphars jaunes (<i>Nuphar lutea</i>), des cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) et myriophylles en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>).</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande alose, Alose feinte, le Brochet, Chabot, le Saumon atlantique et la Lamproie de Planer (arrêté du 12 décembre 2012).</p> <p>Le tronçon concerné par l'implantation de la halte-écluse est identifié comme zone de frayère pour les Aloses (Grande alose et Alose feinte) (DOCOB Marais Poitevin).</p>

THEME	COMMENTAIRES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	   

## 3.2. Halte-escale 2 – Magné

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><u>Accès</u> <b>Enjeux très faibles à nuls</b>, du fait d'un accès au site donné par le quai imperméabilisé de la Sèvre (voie de circulation)</p> <p><u>Site d'implantation</u> <b>Enjeux faibles</b> liés au contexte urbanisé du site localisé dans le centre urbain de Magné.</p> <p>Site implanté en partie sur un quai béton préexistant. En aval de celui-ci on retrouve une végétation de bord des eaux dense dominée par une végétation à <i>Glyceria maxima</i> (CB : 53.15). En haut de berge, il s'agit d'une végétation commune de bord de route et dégradée, bande étroite, les voitures s'y garent régulièrement (avec présence d'une espèce exogène ponctuellement invasive : la vigne vierge).</p> <p>Un vaste herbier de myriophylle en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>) et présent sur toute cette portion de la Sèvre au large comme en bordure de quai (CB : 24.4). Présence également de nénuphars.</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Les oiseaux notés au niveau du site concernent notamment des espèces plus ou moins anthropophiles (Bergeronnette grise, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Moineau domestique,...) pour lesquelles le site n'offre aucune possibilité de nidification et des oiseaux d'eau très communs (Canard colvert, Gallinule poule d'eau).</p> <p>Quelques espèces d'odonates, non protégées, sont notés sur la berge (Caloptéryx éclatant, Agrion élégant, Agrion nain, Agrion de Vander Linden)</p> <p>La Grenouille verte, espèce d'amphibiens protégée, est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour l'Alose feinte, la Grande Alose, le Brochet, le Chabot et le Saumon atlantique (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="113 842 316 992">Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The grid contains six photographs showing different sites for boat launches and riverbank management. The top-left photo shows a white car parked on a concrete ramp next to a boat. The top-right photo shows a dark car parked on a grassy bank. The middle-left photo shows a concrete ramp leading to a boat launch area with buildings in the background. The middle-right photo shows a concrete ramp with a boat launch area and a building. The bottom-left photo shows a boat launch area with dense vegetation. The bottom-right photo shows a boat launch area with a boat and dense vegetation.</p>

### 3.3. Halte-escale 3 - Coulon-centre aval

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » (pour partie)</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> du fait de la présence d'un accès aménagé en remblai depuis la RD 123 (rue André Cramois) et menant au site d'implantation de l'aménagement <i>via</i> le parking de l'Autremont.</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b> dans un contexte riverain de parc arboré avec des pelouses rases. Le site en berge est bordé d'un chemin de halage, avec la présence en bordure de ce chemin de platanes. Ces platanes constituent potentiellement un enjeu vis-à-vis des chiroptères et des oiseaux cavernicoles (gîtes, nidification). En amont et en aval de l'alignement de Platanes, le Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> domine. La berge est abrupte peu végétalisée, parfois incisée par effondrement. Elle est colonisée de manière peu dense par des arbustes et jeunes arbres, Aulnes majoritairement, Ormes et Saules, (CB 44.9 / Bois Marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais). Au niveau des sections plus ouvertes, les ronces et quelques espèces communes de mégaphorbiaie sont notées (<i>Lycopus europaeus</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Lythrum salicaria</i>).</p> <p>A l'extrémité ouest du site, une petite zone de fourrés arbustif est notée, avec diverses espèces exogènes et un roncier.</p> <p>Un petit ponton est déjà en place au droit du site.</p> <p>Aucun herbier aquatique visible.</p> <p>Au regard du contexte boisé, on note la présence de passereaux forestiers ou des milieux semi-ouverts, dont certains sont protégés : Pic vert, Mésange bleue, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Pigeon ramier, Grive musicienne ; Merle noir, ...</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Le Calopteryx élégant est un odonate noté sur les espèces constituant la mégaphorbiaie.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour l'Alose feinte, la Grande Alose, le Brochet, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer et la Vandoise (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

Photographies  
du site  
d'implantation  
des  
aménagements



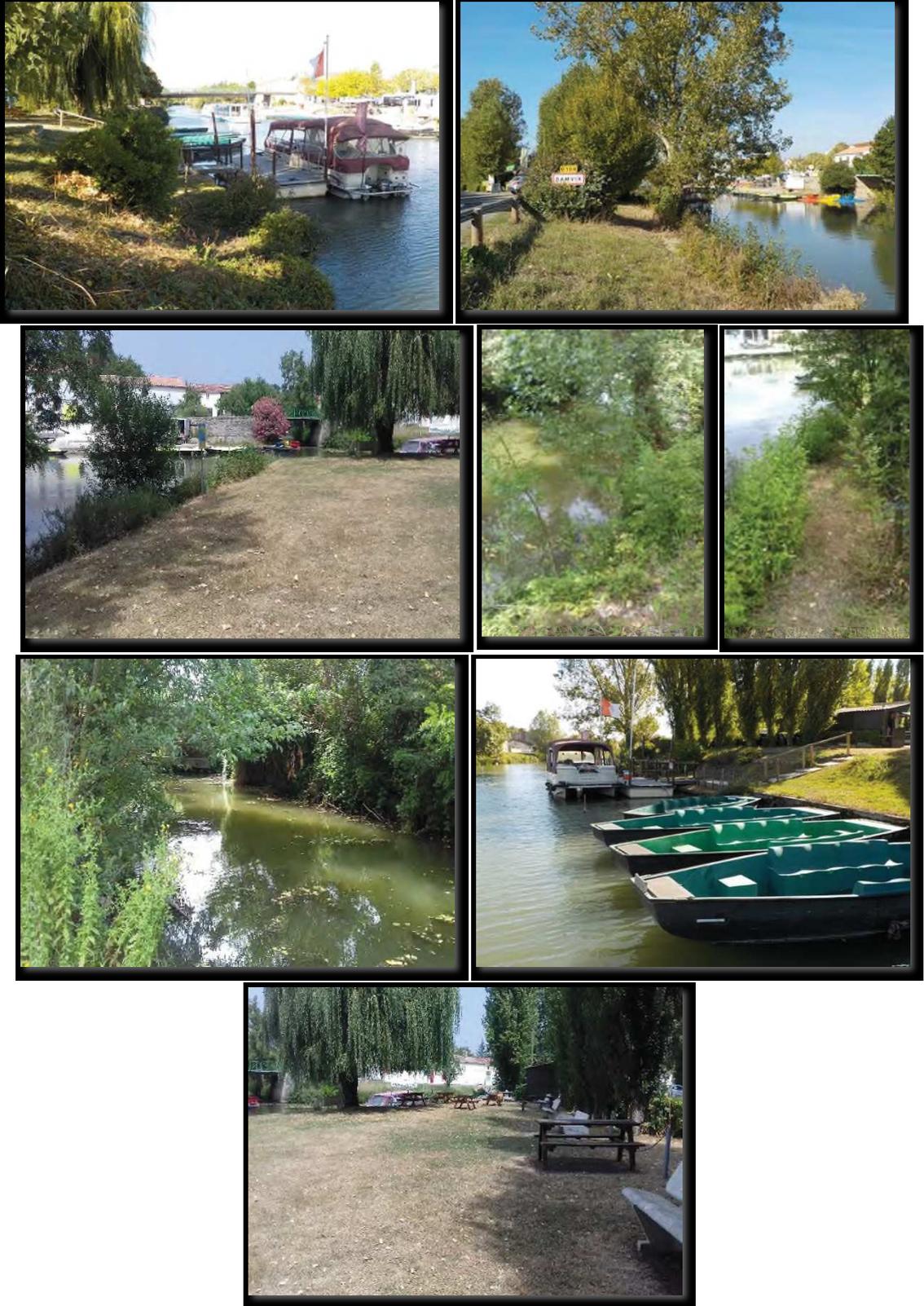
### 3.4. Halte-escale 5 - Arçais

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « la Venise verte » (limite)</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope : Arbres têtards</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> du fait de la présence à proximité du site d'implantation et y donnant accès d'une voie de circulation et d'un parking imperméabilisé. L'accès est toutefois peu large et la voie est bordée, côté cours d'eau, d'une haie basse « en carré »</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles</b>, dans le sens où la berge apparaît largement aménagée avec des confortements en bois, un escalier en bois, et entretenue et très fréquentée, en particulier lors de la saison touristique, par rapport à un usage de promenade en barques. La végétation est majoritairement rase (gestion pelouse de parc, piétinement, entretien), peu diversifiée, avec la présence d'espèces végétales banales.</p> <p>Quelques jeunes frênes plantés. Aux deux extrémités de la berge aménagée se trouve des fourrés plus denses d'espèces diverses laissant ensuite place à de la ripisylve naturelle au niveau des berges non aménagées. Présence très ponctuelle d'espèce de mégaphorbiaie (<i>Lycopus europaeus</i>, <i>Solanum dulcamara</i>, <i>Lythrum salicaria</i>).</p> <p>Présence d'herbiers aquatiques (<i>Myriophyllum sp.</i>) et d'algues filamenteuses.</p> <p>Les oiseaux notés concernent notamment des espèces des milieux forestiers ou semi-ouverts, dont certaines sont protégées (Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Pouillot Véloce, Merle noir,...).</p> <p>L'Agrion nain et l'Othéthrum réticulé sont deux des odonates notés au niveau du site.</p> <p>Le Bief de la Taillé est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show various views of a riverbank. The top row shows a grassy bank with a boat and a path leading to a boat. The middle row shows a boat in a narrow channel and a path leading to a boat. The bottom row shows a boat in a narrow channel and a path leading to a boat. The bottom-most photograph is a vertical shot of a path leading to a boat.</p>

### 3.5. Halte-escale 6 - Damvix

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><u>Accès</u> <b>Enjeux très faibles</b>, en lien avec la présence à proximité du site d'implantation et y donnant accès d'une voie de circulation imperméabilisée</p> <p><u>Site d'implantation</u> <b>Enjeux faibles</b>, du fait que la berge est aménagée en grande partie en espaces verts et déjà équipée en quais et pontons.</p> <p>Les arbres présents en berge sont des espèces sans enjeu écologique : espèce ornementale (Saule pleureur) et peupliers, pouvant éventuellement présenter un intérêt paysager.</p> <p>Les espèces d'oiseaux rencontrées concernent notamment des oiseaux d'eau (Colvert et Gallinule Poule d'Eau).</p> <p>Un odonate, l'Agriion élégant a été noté lors des investigations.</p> <p>Flore aquatique sporadique sans réelle présence d'herbier.</p> <p>La Sèvre Niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet et la Grande Alose (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	

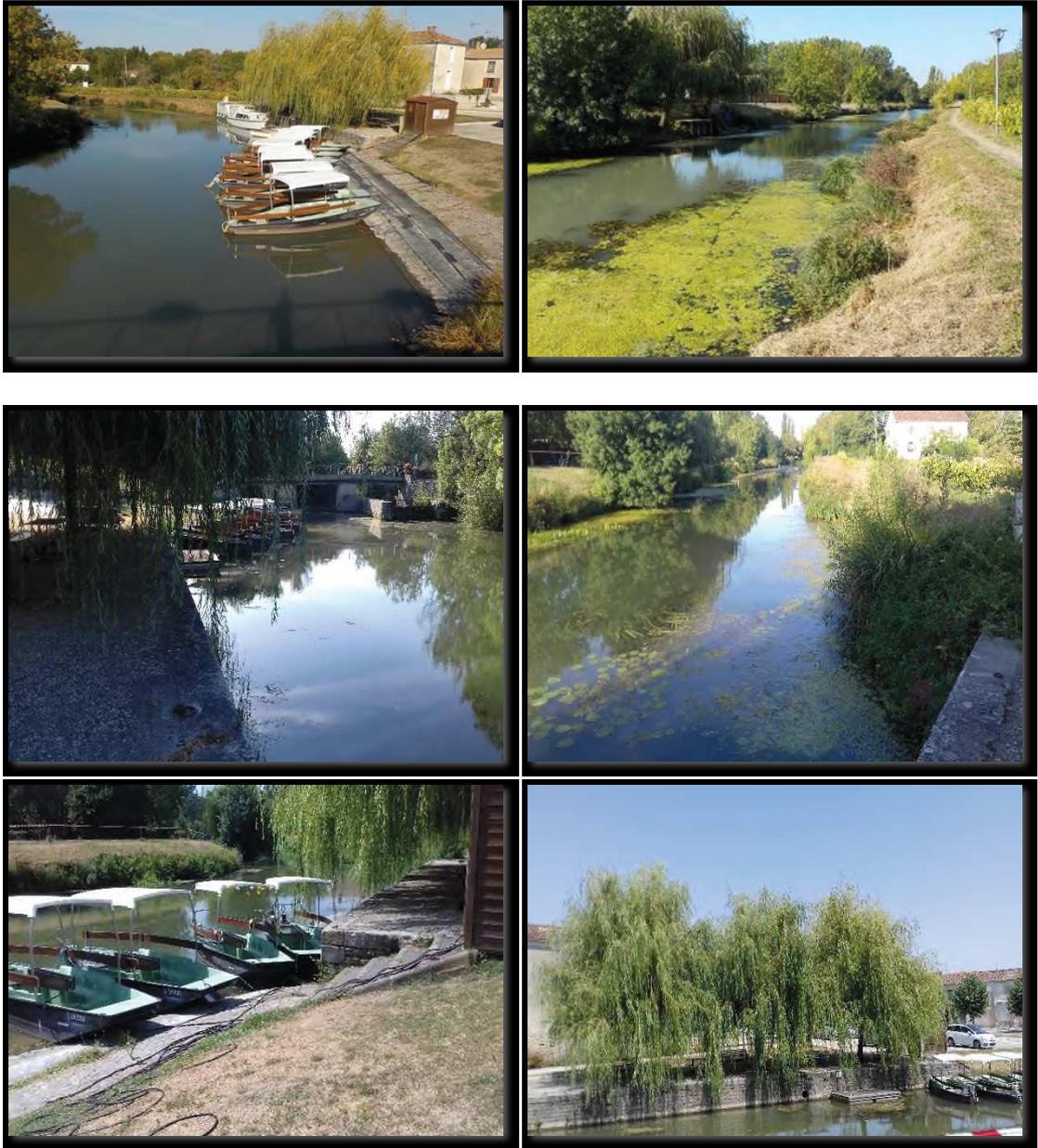
### 3.6. Halte-escale 7 - La Ronde-Bazoin

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux faibles</b> : Engin pouvant emprunter le chemin en bordure de Sèvre, végétalisé mais entretenue régulièrement. En bordure de propriété privée et de milieux naturels divers (étangs et haies notamment).</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles.</b> La berge souvent entretenue, avec la présence relictuelle d'espèces de mégaphorbiaie (<i>Epilobium sp.</i>, <i>Lythrum salicaria</i>) et grand <i>Carex</i>. Présence d'une haie en bordure du chemin de de halage.</p> <p>La berge est abrupte limitant le développement d'une végétation dense de bord des eaux. Des vieux pieux en bois sont présents sur la majorité de la zone étudiée.</p> <p>Herbiers aquatiques peu développés au droit du site. Présence d'<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>. Cette espèce est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,...), des milieux semi-ouverts (Fauvette à tête noire, Huppe fascié, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,...) ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse).</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion sont les deux odonates relevés sur le secteur.</p> <p>La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Lamproie marine et la lamproie de rivière (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The collage consists of six photographs showing different views of a riverbank. The top row has two wide photos showing a river with tall grasses in the foreground and trees in the background. The middle row has three smaller photos: the left one shows a path along the riverbank with trees; the middle one shows a close-up of the riverbank with some structures; the right one shows a bridge in the distance across the river. The bottom row has one larger photo showing a riverbank with trees and a building in the background.</p>

### 3.7. Halte-escale 8 -Maillé Escale place du port

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte écologique	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> </ul>
Enjeux écologiques	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> au regard du contexte urbanisé, de la présence à proximité immédiate d'une voie de circulation et d'un parking.</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux très faibles.</b> Les cales et quais maçonnés occupent la majeure partie du site en rive droite. Les espaces verts présents représentent de faibles surfaces et sont gérés en pelouses de parc. A l'aval, la berge est à nouveau végétalisée. Elle est constituée d'une végétation rivulaire étroite de type magnocariçaie dégradée (CB : 53.21), sur un demi-mètre de largeur environ, puis d'une berge abrupte tondue en pelouse et enfin d'un cheminement piéton. Cette berge laissant peu de place aux habitats naturels présente un faible intérêt environnemental.</p> <p>L'alignement d'arbres présent au droit du site d'implantation présente essentiellement un intérêt paysager.</p> <p>La présence d'un herbier dense a été relevée lors des investigations tout du long de la végétation rivulaire relictuelle et sur 3m de largeur environ. Cette formation est intéressante en soit mais est ici constituée d'espèces communes, non patrimoniales : des cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) et des myriophylles en épis (<i>Myriophyllum spicatum</i>), ainsi qu'en surface, de Grenouillères (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>), de lentilles d'eau (<i>Lemna minor</i> et <i>Spirodela polyrhiza</i>) et d'une grande quantité d'algues vertes filamenteuses.</p> <p>A noter : <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les oiseaux notés lors des investigations sont des espèces communes anthrophiles ou liées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'Eau, Canard Colvert, Hironnelle rustique, Moineau domestique,...).</p> <p>Le Canal de Bourneau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="108 824 316 981">Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show a riverbank area with several boats docked at a concrete pier. There are large willow trees and a building in the background. The water is calm, reflecting the sky and trees. In some photos, there is a significant amount of green aquatic vegetation (algae or duckweed) covering the water surface. The overall scene is a typical riverbank environment in a park area.</p>

### 3.8. Halte-escale 9 - Taugon (Les Combrands)

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ Limites ZNIEFF de type I « le Sauveurs », « Ile de Charrouin », « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs »</li> <li>■ Limite ZNIEFF de type II « Marais poitevin » et « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> au regard de la présence à proximité immédiate d'une voie de circulation donnant accès au site et d'un parking.</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b> dans un contexte bocager humide (boisements, peupleraies, prairies).</p> <p>Un ponton flottant est déjà en place et les hauts de berges sont entretenus en pelouse pour l'accès au ponton existant et en gestion de bord de route. Entre le pont, vers l'amont, et le ponton actuel, une végétation rivulaire naturelle est présente sur une mince bande. Cette dernière est constituée de roseaux et de touradons de carex (CB roselière et de magnocariçaises : 53.11 et 53.21).</p> <p>A l'aval du ponton actuel, la berge est boisée et cette ripisylve arborée d'aulnes et de jeunes frênes est complétée par une strate arbustive de cornouillers, aubépines et pruneliers, ainsi que des taches de roselière et de magnocariçaises (même code CB qu'en amont mais en moins dégradés). Une telle berge présente un haut niveau de naturalité par rapport aux faciès habituellement présents au long de la partie navigable de la Sèvre.</p> <p>Un herbier aquatique dense est présent en bord de berge et sur environ plusieurs mètres de largeur. Il est en majorité constitué d'espèces communes, non patrimoniales : le cératophylle épineux (<i>Ceratophyllum demersum</i>) essentiellement et de myriophylle verticillé (<i>Myriophyllum verticillatum</i>) et en surface, de Grenouillères (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>) et de lentilles d'eau (<i>Lemna minor et Spirodela polyrhiza</i>), ainsi que d'algues vertes filamenteuses.</p> <p><i>Hydrocharis morsus-ranae</i>, mais inscrite en vulnérable dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018), est également notée au droit du site.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, le Brochet, la Lamproie marine et la Lamproie de Planer (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES	
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>		
		
		
		





### 3.9. Halte-escale 12 - Courdault – Vieille Autize

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « Marais de la vieille Autize »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon » (limite)</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles à nuls</b>, du fait d'un accès au site donné par le quai imperméabilisé de la Vieille Autize (voies de circulation).</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux très faibles</b> dans un contexte urbanisé, place et espace vert arboré (allée de tilleuls) avec desserte pavée jusqu'à l'eau et entretien en pelouse de parc.</p> <p>Le site s'inscrit au niveau d'un quai maçonné déjà présent. De part et d'autre, en bordure on retrouve une végétation hygrophile souvent perturbée, car située en zone de stockage de canoës. La berge est entretenue. La présence de haies basses entretenues est noté en arrière du quai.</p> <p>On note en ponctuellement en pied de berges des espèces des héliophytes ou espèces de mégaphorbiaies (<i>Alisma plantago-aquatica</i>, <i>Lycopus europaeus</i>, <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Carex pendula</i>, <i>Iris pseudoacorus</i>,...). Présence d'herbiers (<i>Myriophyllum sp</i>, <i>Ceratophyllum sp</i>,...) et d'algues filamenteuses.</p> <p>La présence de la Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>) est notée.</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Le site et ses abords offrent peu de possibilités de nidification pour les oiseaux. Les espèces notées sont des espèces plus ou moins anthropophiles (Moineau domestique, Rougequeue noir,...), des espèces inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Martin-Pêcheur) et aux boisés à semi-ouverts (Verdier d'Europe, Pigeon Ramier, Pinson des arbres, Lorient d'Europe, Fauvette à tête noire, ...), dont certaines sont protégées.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Bancs de poissons notés dans les eaux claires : Carpe commune, Gardon.</p> <p>Plusieurs odonates ont été contactés : Sympétrum sanguin, Agrion nain, Agrion élégant Orthétrum réticulé, Orthétrum à stylets blancs.</p> <p>La Vieille Autize est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour La Lamproie marine, le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="108 824 316 981">Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show different sections of a waterway. The top-left photo shows a wide canal with a stone weir and buildings in the background. The top-right photo shows a similar view from a different angle. The middle-left photo shows a narrow section of the canal with a stone wall and dense vegetation. The middle-right photo shows a stone structure with a small opening and a boat nearby. The bottom photo is a larger view of a canal with a stone structure and trees reflected in the water.</p>

### 3.10. Halte-escale 14 - La Grève sur Mignon

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b>  <b>Enjeux faibles à moyens :</b> chemin d'accès en remblai, parc arboré géré en pelouse avec présence de quelques Frênes têtards et à cavités. Les cavités, basses, étant ici parfois dévoyées en poubelles (potentialité plus faible de fait, pour la faune).</p> <p><b>Site d'implantation</b>  <b>Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager et humide.</b> Berge abrupte, à végétation tondue en pelouse en haut de berge et à végétation rivulaire de magnocariçaies et mégaphorbiaies très dégradées (53.21 et 37.1) en pied de berge. La berge, très dégradée n'offre qu'une végétation rivulaire résiduelle, sans grande valeur environnementale.</p> <p>Un herbier épars à nénuphar jaune (<i>Nuphar lutea</i>) et potamot à feuilles luisantes (<i>Potamogeton lucens</i>) est ponctuellement présent le long de la berge, sur une largeur d'environ 2m (CB : 22.431).</p> <p>Aucune espèce floristique protégée n'a été relevée sur le site.</p> <p>Les abords du site offrent des possibilités de nidification pour les oiseaux forestiers et de milieux semi-ouverts. Les espèces suivantes ont ainsi été contactées lors des investigations Grimpereau des Jardins, Merle noir, Pouillot Véloce, Fauvette à tête noire, Grive musicienne, Pinson des arbres,...</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Le Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, la Lamproie marine et la Truite fario (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	    

### 3.11. Ecluse 4 - Magné - Marais Pin

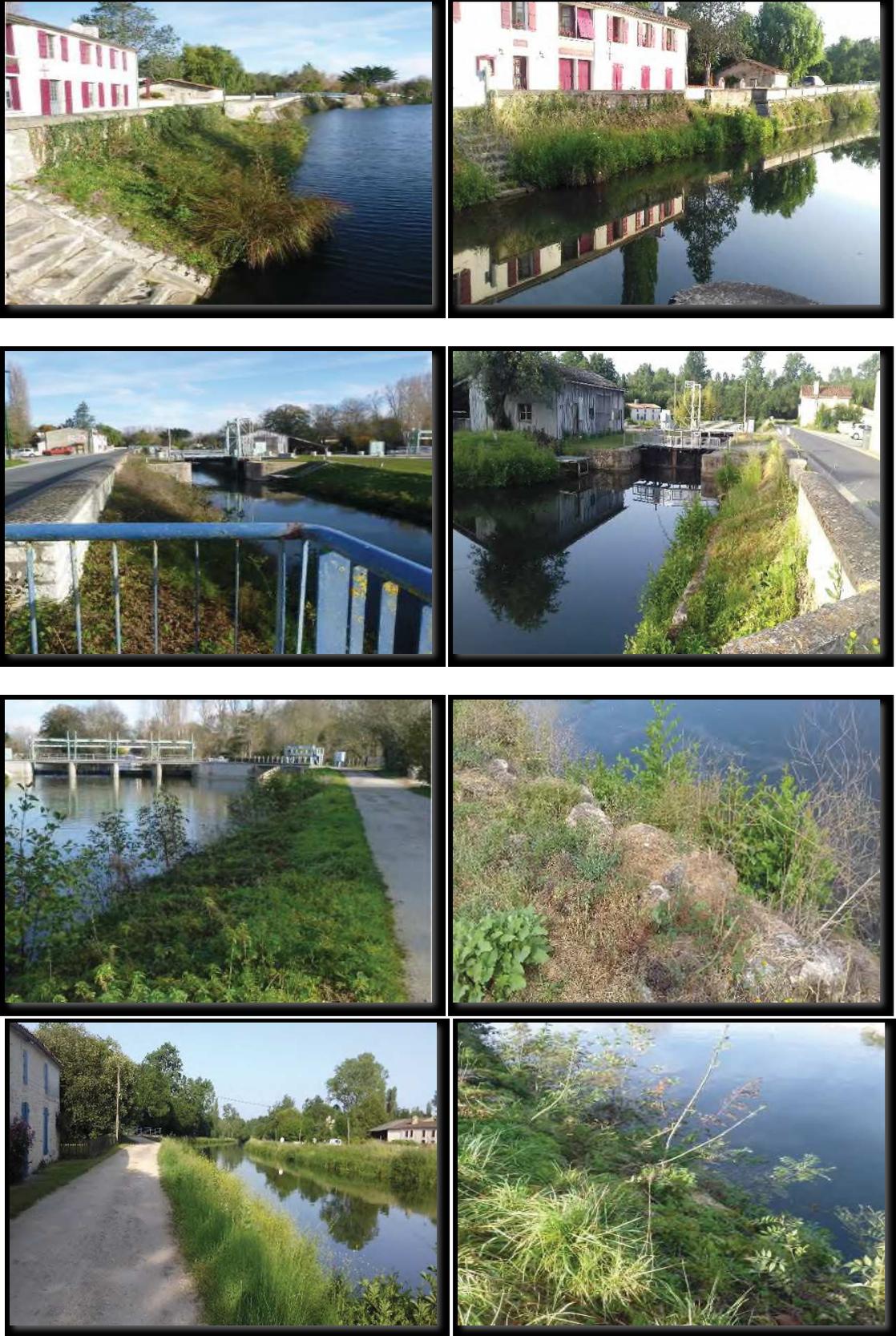
THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « la Venise verte »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards » et « Venise verte »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles à nuls</b>, en raison d'une voie routière et d'un chemin de halage pouvant être emprunté par des véhicules donnant accès direct aux sites d'implantation des pontons.</p> <p><b>Sites d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b>. L'écluse se situe en dehors des zones urbanisées, dans un contexte de peupleraies et de grandes cultures. Les abords de l'écluse sont gérés en pelouse de parc.</p> <p>Ponton attente, amont rive droite : faible : berge abrupte, dominée par les ronciers et ponctuellement des espèces de mégaphorbiaie et grand Carex avec jeunes aulnes en recolonisation. Cette végétation est très restreinte et peu développée, ceci est dû à la gestion en espace vert du secteur.</p> <p>Ponton attente, aval rive droite : un ponton est déjà en place et sera remplacé. Cette berge est trop régulièrement débroussaillée pour que la végétation rivulaire ne s'y exprimer. En 2017 et 2018, seules les prémices d'une mégaphorbiaie (CB : 37.1) et quelques jeunes pousses d'aulnes sont présentes.</p> <p>Aucune espèce floristique n'a été notée sur les sites.</p> <p>Les sites d'implantation en eux-mêmes n'offrent pas de possibilités de nidification pour l'avifaune. Le contexte dans lequel s'inscrit l'écluse offrent des habitats de reproduction pour les oiseaux forestiers et de milieux semi-ouverts, dont certaines espèces sont protégées (Rougegorge familier, Huppe fasciée, Grimpereau des Jardins, Bruant zizi, Rougequeue noir, sitelle torchepot, loriot d'Europe, Bouscarle de Cetti, hypolaïs polyglotte,...).</p> <p>La Grenouille rieuse et la Grenouille verte, espèces d'amphibiens protégées (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site. La présence du Lézard des murailles est bien notée au niveau de l'écluse et de ses abords, renforçant ainsi l'intérêt de la zone (espèce protégée).</p> <p>L'Agrion nain, l'Agrion élégant, le Caloptéryx éclatant, le Leste vert et l'Anax empereur sont les odonates notés au droit de la zone d'écluse.</p> <p>L'eau de ce site est particulièrement claire et permet de constater le très faible développement d'herbiers aquatiques. Présence d'algues filamenteuses.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, le Saumon atlantique et le Chabot (arrêté du 12 décembre 2012), et pour la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et la Vandoise à l'aval de l'écluse.</p> <p>La Sèvre niortaise est identifiée comme une zone de Frayère potentielle pour la Lamproie marine (DOCOB Marais Poitevin).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	     

### 3.12. Ecluse 5 - Coulon / Sansais – La Sotterie

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique :</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « la Venise verte »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards » et « La Venise verte » (rive gauche)</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles à nuls.</b> Sites d'implantation accessibles directement depuis la voie de circulation ou le chemin en remblais les bordant respectivement.</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles.</b> Le ponton d'attente amont en rive droite est situé au niveau d'une berge empierrée jusqu'à l'eau, une partie recolonisée par la végétation, espèces diverses dominées par le Lierre grimpant et espèces de friches. En bordure de l'eau, quelques espèces hygrophiles ou d'ourlets comme <i>Urtica dioica</i> se développent mais restent relictuelles (surtout jeunes frênes). A noter le présence d'Erigeron exotique (espèce exotique-envahissante à surveiller<sup>5</sup>)</p> <p>La ceinture de végétation est ici relictuelle, et la végétation s'apparente à une friche sur la berge empierrée.</p> <p>Berge abrupte en rive gauche, végétation à faciès tendant plutôt vers la friche en mosaïque avec un ourlet à ortie semblant plus relictuel (<i>Galium mollugo</i>, <i>G. aparine</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Rubus</i> sp, <i>Erigeron canadensis/sumatrensis</i> (espèce exotique-envahissante à surveiller)... ) et colonisation par quelques jeunes arbres (Frênes et Aulnes). La végétation est peu développée, le bas du talus semble formé au moins sur une partie de pierres.</p> <p>Pas de possibilité de nidification pour les oiseaux sur le site. Les espèces contactées sont plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques et aux espaces forestiers (Bergeronnette des ruisseaux, Colvert, Pinson des arbres, Pic vert, Merle noir, Grive musicienne, Fauvette à tête noire,...).</p> <p>Les odonates contactés sont le Leste brun, l'Agrion élégant et l'Orthétrum réticulé. La Cordulie à corps fin, espèce protégée nationale et d'intérêt communautaire est citée à proximité immédiate (PNR Marais poitevin), mais non contactée sur le site.</p> <p>La présence du Lézard des murailles est bien notée au niveau de l'écluse et de ses abords (espèce protégée). ). Il est également noté sur la berge empierrée ou est envisagé le ponton d'attente en rive gauche.</p> <p>La Sèvre niortaise à ce niveau est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et la Vandoise (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

<sup>5</sup> FY F., 2015. *Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 8 p.

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="108 1041 316 1193">Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The grid contains eight photographs:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Top-left: A white building with red shutters on a stone embankment overlooking the river.</li><li>Top-right: A similar white building with red shutters, reflected in the calm water.</li><li>Middle-left: A view from a blue metal railing looking down at a concrete structure in the river.</li><li>Middle-right: A view from a concrete embankment looking down at a structure in the river.</li><li>Bottom-left: A view from a grassy bank looking across the river towards a bridge.</li><li>Bottom-middle-left: A view from a dirt path looking down at the river.</li><li>Bottom-middle-right: A close-up of dense, overgrown vegetation on a bank.</li><li>Bottom-right: A close-up of tall grasses and plants near the water's edge.</li></ul>

### 3.13. Ecluse 6 - Arçais/Damvix : Les Bourdettes

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « La Venise verte » (Rive droite).</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> <li>■ Arrêté de Protection Biotope « Arbres têtards »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> Enjeux très faibles à nuls, en raison de sites d'implantation directement accessibles depuis les voies de circulation qui bordent la Sèvre niortaise.</p> <p><b>Sites d'implantation</b> Enjeux faibles à moyens dans un contexte bocager. Végétation des bords des eaux bien développée en pied de berges et relativement dense avec grand Carex (<i>Carex pendula</i>) et espèces de mégaphorbiaie (CB 37.1) : <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Solanum dulcamara</i>, <i>Sparganium erectum</i>, <i>Lycopus europaeus</i>,...</p> <p>Les talus de la berge en rive droite est abrupt et s'apparente à une prairie mésophile à mésohygrophile dans sa partie supérieure. Celle-ci est largement entretenue. Des balustrades en bois sont présentes en bordure de voirie.</p> <p>L'îlot central attenant à l'écluse est quasi entièrement tondu en pelouse et les végétations rivulaires y sont extrêmement limitées et réduites à quelques touradons de carex et quelques formations résiduelles de type mégaphorbiaie (CB : 53.21 et 37.1).</p> <p>Pas de possibilité de nidification pour les oiseaux sur les sites d'implantation de pontons amont et aval. Les espèces contactées sont plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques et aux espaces forestiers (Bergeronnette grise, Gallinule Poule d'Eau, Mouette rieuse, Pinson des arbres, Lorient d'Europe, Merle noir, Bruant zizi, Rougegorge familier,).</p> <p>Présence du Lézard des murailles sur l'écluse et ses abords.</p> <p>La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose et le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show different sections of a canal project. The top-left photo shows a wide canal with a concrete wall on the left and a grassy bank on the right. The top-right photo shows a narrow canal with a concrete wall on the right and a grassy bank on the left. The middle-left photo shows a canal with a concrete wall on the left and a grassy bank on the right. The middle-right photo shows a canal with a concrete wall on the right and a grassy bank on the left. The bottom-left photo shows a canal with a concrete wall on the left and a grassy bank on the right. The bottom-right photo shows a canal with a concrete wall on the left and a grassy bank on the right. The bottom-most photo shows a close-up of a grassy bank next to a canal.</p>

### 3.14. Ecluse 7 - La Ronde-Bazouin (Sèvre)

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « Sèvre niortaise et canaux évacuateurs » pour partie.</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b>, avec en bordure immédiate d'une voie de circulation donnant accès direct au site d'implantation</p> <p><b>Site d'implantation</b> <b>Enjeux faibles</b>, avec un haut de berge très entretenue (tondue en pelouse). Présence d'une ripisylve relictuelle. La végétation de bord des eaux relictuelle (<i>Lythrum salicaria</i>, <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Filipendula ulmaria</i>,...), avec ensuite magnocariçaie (CB : 53.21), dense mais extrêmement étroite .</p> <p>Herbiers peu développés (<i>Nuphar lutea</i>), notés principalement au niveau de l'écluse. Présence d'algues filamenteuses. <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> présent à l'aval sur la Sèvre niortaise.</p> <p>A noter : <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>A titre indicatif, les travaux de restauration de l'écluse ont conduits en 2018 au décapage de l'ensemble de la végétation de l'îlot de l'écluse.</p> <p>Le site d'implantation n'offre pas de possibilité de nidification pour les oiseaux. Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,...), des milieux semi-ouverts (Fauvette à tête noire, Huppe fascié, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,...) ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse).</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion sont les deux odonates relevés sur le secteur.</p> <p>La Sèvre niortaise est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose et le Brochet (arrêté du 17 février 2016). A l'aval de l'écluse, elle est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Lamproie marine et la lamproie de rivière (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show different perspectives of a waterway project. The top-left photo shows a stone-lined bank and a concrete structure. The top-right photo shows a canal with a stone-lined bank and a concrete structure. The middle-left photo shows a canal with a stone-lined bank and a concrete structure. The middle-right photo shows a canal with a stone-lined bank and a concrete structure. The bottom photo shows a canal with a stone-lined bank and a concrete structure.</p>

### 3.15. Ecluse 8 - La Ronde-Bazouin (Canal du Mignon)

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique :</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b>, avec un accès direct permis par une voie de circulation routière pour le site d'implantation du ponton d'attente amont et par un chemin pour le site d'implantation du ponton d'attente aval.</p> <p><b>Sites d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b>, en lien avec la présence en rive droite d'un phragmitaie s'étalant sur la quasi-totalité de la largeur de berge (environ 2m de largeur) bien qu'un peu moins dense et large à proximité de l'écluse du fait d'une fauche plus régulière. Le haut de berge le long de la voie de circulation est entretenue. Une phragmitaie est également présente en rive gauche.</p> <p>Des petits herbiers de nénuphars jaunes (<i>Nuphar lutea</i>) et de cératophylles (<i>Ceratophyllum demersum</i>) sont présents en bordure de berge. La faible surface et l'absence d'espèce patrimoniale de cet herbier en limitent l'intérêt.</p> <p><i>Hydrocharis morsus-ranae</i> présent au droit de l'écluse.</p> <p>A noter : <i>Hydrocharis morsus-ranae</i> est inscrite en préoccupation mineure dans la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de La Loire (2015), <i>mais inscrite cependant en vulnérable</i> dans la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).</p> <p>Les espèces contactées sont des espèces anthropophiles (Moineau domestique, Hirondelle rustique, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet,...), des milieux semi-ouverts (Fauvette à tête noire, Huppe fascié, Pigeon ramier, Merle noir, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Chardonneret élégant,...) ou plus ou moins inféodées aux milieux aquatiques (Gallinule Poule d'eau, Mouette rieuse).</p> <p>Les roselières offrent cependant des possibilités de nicher pour de nombreux oiseaux, dont certains passereaux d'intérêt. Elles sont également intéressantes pour le cycle biologique des insectes à larve aquatique, des amphibiens et constitue un habitat de reproduction et d'alimentation pour la faune piscicole.</p> <p>L'Agrion élégant et l'Agrion sont les deux odonates relevés sur le secteur.</p> <p>Le Canal du Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet et la Lamproie marine (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p data-bbox="113 842 316 987">Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The photographs show a canal system with several locks and concrete structures. The water is calm and reflects the sky. The banks are lined with dense green vegetation, including tall reeds and trees. In some photos, there are houses and roads visible in the background, indicating the canal's proximity to a residential area. The infrastructure includes concrete walls, metal gates, and railings.</p>

### 3.16. Ecluse 9 Maillezais - Saint Arnault (Damvix)

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants »</li> <li>■ ZNIEFF de type I « Marais de la Vieille Autize »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux faibles</b>, avec la présence d'un chemin de halage assez large, donnant accès aux sites d'implantation des pontons. Desserte peu enherbée et haie arborée et zone boisée en bordure (dont haie de Frênes têtards au niveau du secteur d'étude aval).</p> <p><b>Sites d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b> dans un contexte bocager et de grandes cultures.</p> <p>Ponton attente amont rive gauche : Berge remaniée récemment, pieu bois en place sur 30 m avec et une protection contre l'érosion. Végétation de friches.</p> <p>Ponton attente aval rive gauche : Berge colonisée par une magnocariçaie (<i>Carex paniculata</i>).</p> <p>Les sites d'implantation n'abritent pas en eux-mêmes des sites de nidification pour les oiseaux. Les abords abritent des milieux favorables aux espèces forestières et des milieux semi-ouverts (Rougegorge familier, Pinson des arbres, Hypolaïs polyglotte, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Bruant jaune...).</p> <p>Des traces de fréquentation par le Renard roux ont été notées.</p> <p>La Grenouille rieuse, espèce d'amphibiens protégée (article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007), est présente dans le cours d'eau au droit du site.</p> <p>Plusieurs espèces d'odonates ont été notées : Crocothémis écarlate, Orthétrum à stylets blancs, Orthétrum réticulé, Caloptéryx éclatant, Caloptéryx vierge.</p> <p>Le canal de la Vieille Autize est inventoriée comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour le Brochet (arrêté du 17 février 2016).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The grid contains 10 photographs arranged in two columns and five rows. The top row shows a concrete-lined canal with a dirt bank and a view from a concrete structure. The second row shows a concrete-lined canal with a grassy bank and a view from a concrete structure. The third row shows a dirt road next to a canal and a view of a canal with a concrete structure. The bottom row shows a canal with tall grass on the bank and a view of a canal with tall grass on the bank.</p>

### 3.17. Ecluse 10 - La Grève-sur-Mignon

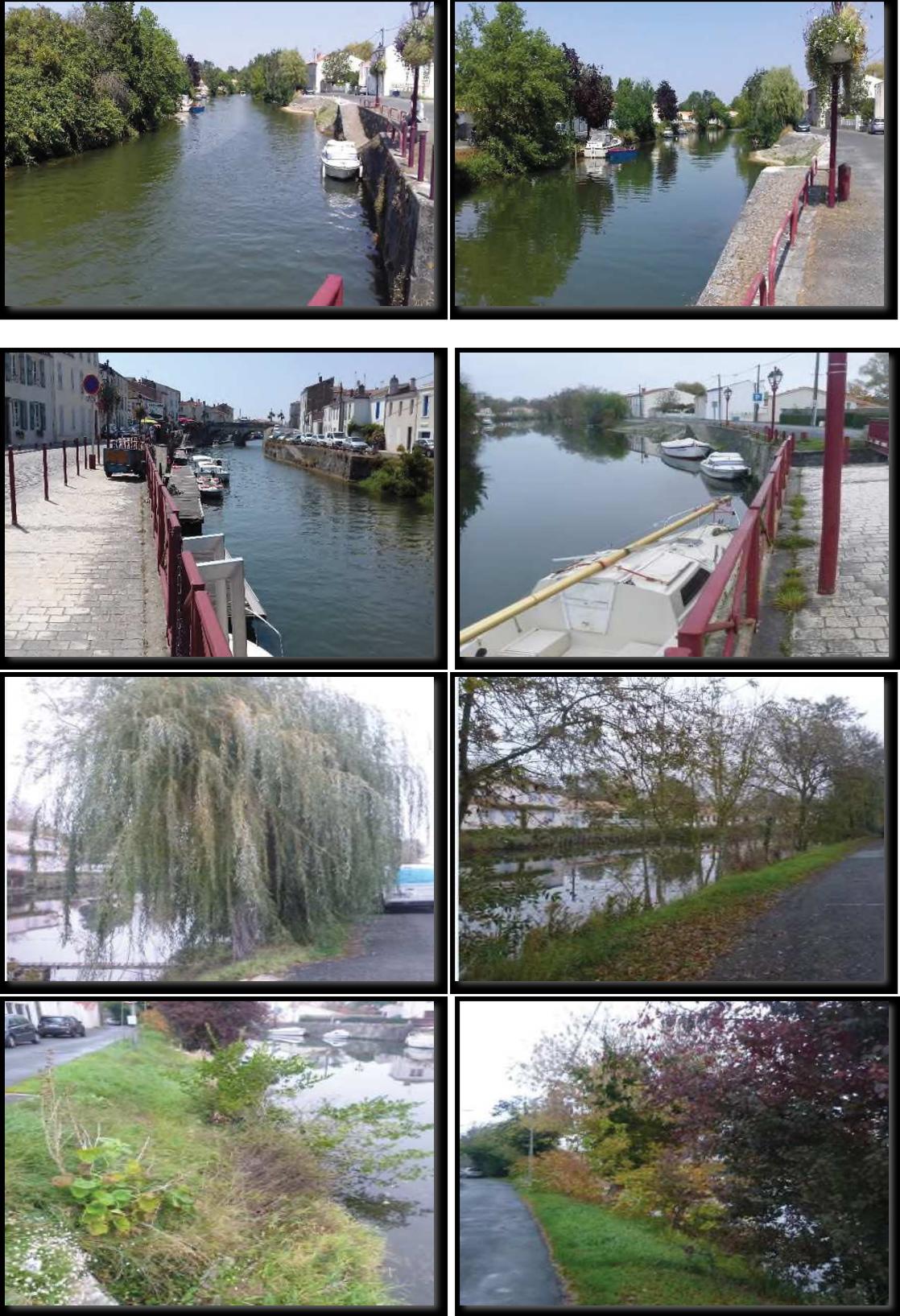
THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p><b>Contexte écologique</b></p>	<p>Site s'inscrivant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation « Marais poitevin »</li> <li>■ ZNIEFF de type II « Marais poitevin »</li> <li>■ ZICO « Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon »</li> </ul>
<p><b>Enjeux écologiques</b></p>	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux faibles</b>, avec la présence d'un chemin de halage donnant accès aux sites d'implantation des pontons. Desserte peu enherbée et haie arborée et zone boisée en bordure.</p> <p><b>Sites d'implantation</b> <b>Enjeux faibles à moyens</b> dans un contexte de grandes cultures et haies bocagères.</p> <p>En amont comme en aval de l'écluse, la rive gauche présente un degré de naturalité plus élevé, avec notamment la présence d'une phragmitaie. Les berges de la rive droite sont quant à elles moins préservées, avec des formations de type magnocariçaies et mégaphorbiaies dégradées (53.21 et 37.1).</p> <p>Pas de développement important d'herbiers aquatiques.</p> <p>Les sites d'implantation n'abritent pas en eux-mêmes des sites de nidification pour les oiseaux. Les abords abritent des milieux favorables aux espèces forestières et des milieux semi-ouverts (Rougegorge familier, Pinson des arbres, Bouscarle de Cetti, Pouillot véloce, Tourterelle des bois, Geai des chênes, Fauvette à tête noire, Bruant jaune...).</p> <p>A noter le survol d'une Cigogne noire noté lors des investigations.</p> <p>Le Lézard des murailles, reptile protégé, est présent sur les abords de l'écluse.</p> <p>Des traces relèvent également la fréquentation du site par la Loutre d'Europe.</p> <p>Le Canal du Mignon à ce niveau est inventorié comme zones de frayères, de croissance ou d'alimentation pour la Grande Alose, l'Alose feinte, le Brochet et la Lamproie marine (arrêté du 12 décembre 2012).</p>

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	       

### 3.18. Tête de ligne : Marans - Port

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
Contexte écologique	Site non concerné par des inventaires ou protections au titre du patrimoine naturel
Enjeux écologiques	<p><b>Accès</b> <b>Enjeux très faibles</b> à nuls dans un contexte urbanisé, avec une voie de circulation longeant les quais et donnant un accès direct au site d'implantation.</p> <p><b>Sites d'implantation</b> <b>Enjeux faibles</b> dans un contexte urbanisé au cœur de la cité de Marans. Majorité du secteur d'étude maçonné avec ponton déjà en place sur certains secteurs Peu végétalisé, recolonisation de vieux murs ou pavements non entretenus.</p> <p>En amont du quai maçonné rive gauche, on retrouve des berges végétalisées, arborées (alignement de Saules pleureurs) ; Ensuite jeunes frênes majoritairement en recolonisation. La berge est abrupte, végétation prairiale. Présence d'un <i>Erable negundo</i> (espèce exotique-envahissante<sup>6</sup>). De même, la Renouée du Japon (invasive avérée) est trouvée un peu plus en amont sur la rive droite.</p> <p>Les espèces d'oiseaux rencontrées sont plus ou moins anthropophiles : Hironnelle de fenêtre, Moineau domestique, Tourterelle turque.</p> <p>La Mésange charbonnière, le Grimpereau des jardins et le chardonneret élégant ont également été noté.</p> <p>Pas de site de nidification présent sur le site d'implantation même et les abords peu.</p>

<sup>6</sup> FY F., 2015. *Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 8 p.

THEME	COMMENTAIRES ET PHOTOGRAPHIES
<p>Photographies du site d'implantation des aménagements</p>	 <p>The grid contains 10 photographs arranged in two columns and five rows. The top two rows show a river with a red railing on the right bank, a white boat, and buildings in the background. The third row shows a street view of the riverbank with buildings and a bridge. The fourth row shows a close-up of a boat and the railing. The bottom three rows show various views of the riverbank, including a large willow tree, a paved path, and dense vegetation.</p>



**sce**

Aménagement  
& environnement

[www.sce.fr](http://www.sce.fr)

GRUPE KERAN